



**HAL**  
open science

## Parler de la forêt.

J. Gerard, F. Mison

► **To cite this version:**

J. Gerard, F. Mison. Parler de la forêt.. Forêt Méditerranéenne, 2000, XXI (3), pp.443-444. hal-03558463

**HAL Id: hal-03558463**

**<https://hal.science/hal-03558463v1>**

Submitted on 4 Feb 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Parler de la forêt .....

*Le dernier volet de cette journée concernait la communication autour de la forêt.*

*(Cf. encadré, intervention de **Jacky Gérard**)*

*L'évolution de la fréquentation, notamment par un public qui méconnaît la forêt, génère des nouvelles contraintes et obligations pour les pouvoirs publics.*

*Le problème de la responsabilité des élus est évoqué. Ceux-ci développent une nouvelle approche auprès des propriétaires privés par exemple en simplifiant les contraintes réglementaires, mais également auprès des utilisateurs en développant un effort pédagogique.*

*Les forêts départementales sont ouvertes à tous (à tous les administrés). Il est conseillé d'ouvrir d'autres espaces que les sites classés pour diversifier " l'offre de loisir ".*

*La communication devient essentielle, entre les acteurs d'une part et vers le public d'autre part.*

*Suit le témoignage de **Frédéric Mison**, Président de Syndicat mixte en charge de la gestion globale du massif des Alpilles, site qui accueille plusieurs millions de visiteurs par an. Une première difficulté est de structurer les interactions entre les différents domaines : agriculture, protection des biotopes, accueil du public.*

*Une seconde difficulté est la nature du discours à tenir au public, constitué d'une part d'un public local " enraciné " et d'autre part d'un public " étranger ". Le premier, qui vit sur le territoire, est encore imprégné de culture rurale. Mais il existe un véritable choc culturel entre résidents et visiteurs extérieurs, urbains. La situation est parfois explosive.*

*Une politique de dialogue et d'ouverture est prônée et des actions se sont mises en place. Il semble malgré tout pour le moment que la communication soit encore trop inexistante.*

## **La forêt progresse en territoire, son occupation permanente régresse et sa fréquentation se modifie.**

Diminution du nombre de bergers, agriculteurs, sylviculteurs, résiniers.  
Diminution de l'intérêt économique de la forêt.

## **Un nouveau public apparaît avec une nouvelle culture de la forêt.**

- méconnaissance de la forêt
- approche loisirs (et non économique) Paysage, Poumon vert.

## **Nouvelle utilisation ➔ Nouvelles contraintes**

- Problèmes d'accueil : structures insuffisantes, pointes d'affluence ingérables
- Problèmes d'entretien : éviter les dégradations, nettoyage (ordures : dans les Calanques)
- Problèmes de guidage et d'occupation du public (thèmes ciblés)
- Problèmes de sécurité (affluence et imprudence par méconnaissance des risques)
- ➔ Problèmes de responsabilité

OFFRE " LOISIRS " à structurer : accueil, Maison de la forêt, guidage-fléchage, aménagement de sécurité et de commodités.

## **Nouvelle approche par les pouvoirs publics.**

- *Vis-à-vis des propriétaires*
- Simplifier les contraintes réglementaires trop hétéroclites (ex : difficultés par rapport au débroussaillage)
- Alléger la responsabilité
- Améliorer la rentabilité économique (Droits d'entrée, concessions, etc ...)
- Favoriser les activités agricoles, la trufficulture, la filière bois.
- *Vis-à-vis des utilisateurs*
- Gérer les conflits (urbains-ruraux ; chasseurs-promeneurs)
- Effort pédagogique : rôle essentiel du milieu associatif (Forêt Méditerranéenne, Maison de la Nature et de l'Environnement, + CCFF) et des gestionnaires (ONF, ADES, ...). Nécessité d'un volet de communication dans les PIDAF.

## **Politique du Conseil général des Bouches-du-Rhône : les Forêts Départementales appartiennent à tous les citoyens**

- Démarche citoyenne participative  
Expliquer et impliquer tous les acteurs  
Exemple : Comités locaux de gestion
- Plus grande ouverture au public (Sites classés + Autres secteurs)  
Lieux publics et de pédagogie (Maisons de la Forêt)  
Eveil pédagogique (Publics scolaires)  
Parcours d'initiation
- Création d'activités et d'emplois dans les métiers de l'environnement.

Cette action volontariste a un **coût** mais elle est indispensable pour préserver et valoriser notre forêt méditerranéenne.

**par Jacky Gérard, Conseiller général des Bouches-du-Rhône– Délégué forêts-foncier**

Des expositions ont été organisées sur le cycle de la forêt, la filière bois... Ces actions de sensibilisation fournissent un apport de connaissances.

Un journal d'informations " Nos Alpilles " a été créé en direction des habitants du massif, autofinancé à 100% par partenariats.

Un emploi jeune a été créé pour faire découvrir les espaces forestiers.

La communication doit ainsi s'orienter à la fois vers la population locale et vers la population extérieure. La conclusion de l'intervenant est : d'une manière générale, parler de la forêt méditerranéenne " entre nous " c'est bien, mais il faut aussi en parler vers d'autres publics.

Enfin, la sécurité sur le massif doit être prise en compte par les élus. Il a par exemple été décidé de maintenir une " zone rouge ", en situation de dangerosité, dont l'accès est interdit pour des raisons de sécurité.

La discussion s'oriente autour de la notion " d'offre de loisir " ou " d'offre d'activité ", en réponse à une " demande

sociale". Mais plus que la satisfaction de la demande sociale, le parti pris est souvent de redonner une utilité à un territoire (ou terroir). Il faut prendre en considération le rôle social et pédagogique de la forêt.

Pour un avertissement du public puis éventuellement la répression, l'ONF et la police municipale pourront être sollicités, mais l'embauche d'animateurs sur le terrain est incontournable.

Tous s'accordent à dire qu'il faut éviter une forêt " à double vitesse ", gérée et aménagée par des communes riches et d'autres pauvres. Une solidarité entre communes ou intercommunalité doit voir le jour, qui se traduit par l'idée que " les urbains doivent participer à l'entretien des forêts ".

De l'avis de tous, la filière Bois énergie représente un atout économique majeur.

Enfin, l'information sur la forêt méditerranéenne doit être diffusée le plus largement possible, vers tous les publics. La communication s'avère, toujours, essentielle.

## Liste des participants

Denise AFXANTIDIS - Association Forêt Méditerranéenne

Guy ALBISSER - Association départementale des communes forestières du Var, Maire de Collobrières

Ronald BELLEFONTAINE - CIRAD FORET

Pierrette BELLON - Entente interdépartementale

Jean-Louis BIANCO - Conseil général des Alpes-de-Haute-Provence

Carlo BIFULCO - Parco Nazionale del Vesuvio

Odile BONFILS

Caryl BUTON - ESCOTA

Olivier CHAUMONTET - SIVOM du Pays des Maures et du Golfe de St Tropez

Philippe CHAVIGNON - Office national des forêts des Alpes Maritimes

Dominique CHOMEL - CNFPT

Maurice CLAUSEL - Mairie de Ledenon

Christian CLERGUE - Mairie de St Paulet

Yves COURTIEU - Mairie de Guzargues

Francis CROS - Mairie de la SALVETAT SUR AGOUT

Catherine CRUVEILLIER - "FORET RESSOURCES MANAGEMENT"

Gérard DAMIAN - Compagnie du Bas-Rhône Languedoc

Daniel DEMATEIS - Mairie du CHAMBON

Gérard DERIES - COVAR

Michel DESHAYES - Ecole Nationale du Génie Rural des Eaux et Forêts

Gérard DUBOIS - Conseil général du Var

Patrick DUMONT - Mairie de Vitrolles

Gilbert ESPENON - Syndicat Mixte pour la Défense et la Valorisation Forestière

Patrick FABREGAS - ESCOTA

Pierre FAVRE - VAUCLUSE FORET

Thierry FELLMANN - Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

Jacques GAUTIER - Office National des Forêts du Gard

Jacky GERARD - Conseil général des Bouches du Rhône

Chantal GILLET - Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

Claude HOLYST - SABA

Patrick LE MEIGNEN - Office national des forêts des Bouches du Rhône

Dominique LEDERLIN-ADER - La Garde Freinet

Yves MACE

Pascal MARGUET - Association départementale des communes forestières des Hautes Alpes

Claude MARTIN - Institut de Géographie

Richard MARTIN

Jean-Christophe MASSE - Syndicat mixte de l'Arbois

Francis MATHIEU - Centre régional de la propriété forestière

Pascal MENON - Association Forêt des Hommes

Frédéric MISON - Mairie de Fontvieille

Daniel MOUSAIN - Institut national de recherche agronomique

Cyrille NAUDY - Syndicat Intercommunal Massif Sainte Victoire

Sébastien NINON - Mission Régionale Bois Energie

Jean-Yves OLLIVIER - Direction régionale de l'agriculture et de la forêt

Christiane PEREGO - Multipôle de Berre l'Etang

Nathalie PERROT - Institut national de recherche agronomique

Jimmy PONS - Mairie de Calvisson

Claude RICARD - Syndicat Mixte pour la Défense et la Valorisation Forestière

Olivier RIFFARD - Office du développement agricole et rural de Corse

Christophe SERRE - Mairie de St Paulet

Jean-François SPINELLI - Sarl J.B Spinelli et ses fils

Jacques WASER - Mairie de la Garde Freinet

André WERPIN - Union régionale des associations départementales des communes forestières PACA

Catherine ZASSO - Mairie de Ledenon